

2 C CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 83 000 euros
Siège social : 210 Chemin de Paisy
69760 LIMONEST
788 699 437 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet,
A dix heures,

Monsieur Clément CHABOUD,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 830 euros composant le capital social de la Société 2 C CONSEILS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 210 Chemin de Paisy, 69760 LIMONEST au 18 Chemin des Cuers 69570 DARDILLY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 18 Chemin des Cuers 69570 DARDILLY.

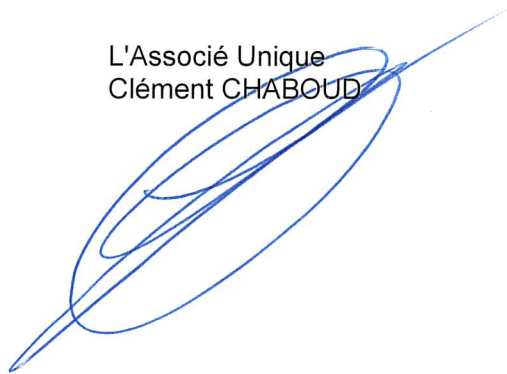
Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Clément CHABOUD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, positioned over the printed name.